

AVIS DE COURSE / NOTICE OF RACE INTERNATIONAUX DE FRANCE DE MATCH RACING 2018

MANU MINARD TROPHY

26th - 29th July 2018

La Baule Bay - Pornichet (France)

A Match Race Super League Event

1. AUTORITE ORGANISATRICE

L'Autorité Organisatrice (AO) sera l'association sportive "APCC Voile Sportive" affiliée et en partenariat avec la Fédération Française de Voile (FFVoile) et la Fédération Internationale World Sailing (WS).

2. LIEU DE L'EPREUVE

L'épreuve aura lieu à proximité du Yacht Club de l'APCC sur le port de Pornichet. Les concurrents devront se présenter au village "Internationaux de France" à l'extrémité de la jetée Nord du port.

3. GRADE DE L'EPREUVE

Pour cette épreuve, le grade 2 a été demandé à l'WS. Ce niveau peut être modifié par l'WS. Quand il y a de bonnes raisons de le faire, l'épreuve peut être re-gradée.

4. PROGRAMME PREVISIONNEL

4.1 Programme :

- (a) Ouverture du secrétariat de course le jeudi 26 juillet à 9h00.
- (b) Inscriptions le jeudi 26 juillet de 9h00 à 11h30.
- (c) Pesée des équipages le jeudi 26 juillet de 9h00 à 11h30.
- (d) Entraînement le jeudi 26 juillet de 12h00 à 18h00.
- (e) Premier briefing le jeudi 26 juillet à 18h30.
- (f) Première réunion avec les umpires à suivre le premier briefing.
- (g) Cérémonie d'ouverture le jeudi 26 juillet à 19h30.
- (h) Courses du vendredi 27 juillet au dimanche 29 juillet.
- (i) Début de la première course chaque jour à 10h00.
- (j) Conférence de presse quotidienne 30 minutes après la dernière course du jour.
- (k) Cérémonie de remise des prix le dimanche 29 juillet après les courses.

4.2 Sauf si excusés par l'AO, il est obligatoire de participer :

- (a) au premier briefing pour les barreaux.
- (b) au briefing quotidien pour les barreaux.
- (c) à la conférence de presse quotidienne, pour les barreaux qui naviguant ce jour.
- (d) à la remise des prix pour les finalistes et leur équipage.

1. ORGANISING AUTHORITY

The Organising Authority (OA) will be the French sailing association "APCC Voile Sportive" in conjunction with the French Sailing Federation (FFVoile) and the International Federation World Sailing (WS).

2. VENUE

The venue will be close to the APCC Yacht Club on Pornichet Harbor, Pornichet, FRANCE. The skippers have to introduce themselves at the "Internationaux de France" village at the North pier end.

3. EVENT GRADING

The event has applied for a WS Grade 2. This grading is subject to review by WS. The event may be re-graded when there is clear reason to do so.

4. PROVISIONAL PROGRAMME

4.1 Schedule :

- (a) Race office open from Friday July 26th at 9:00.
- (b) Registration on Friday July 26th from 9:00 until 11:30.
- (c) Crew weighing on Friday July 26th from 9:00 until 11:30.
- (d) Practice on Friday July 26th from 12:00 until 18:00.
- (e) First briefing on Friday July 26th at 18:30.
- (f) First meeting with umpires following the first briefing.
- (g) Opening ceremony on Friday July 26th at 19:30.
- (h) Racing days from Friday July 27th to Sunday July 29th.
- (i) Time of the first race each day will be 10:00.
- (j) Daily press conference 30 minutes after the last race of each day.
- (k) Prize giving on Sunday July 29th after races.

4.2 Unless excused by the OA, attendance at the following is mandatory:

- (a) Initial briefing for skippers.
- (b) Daily briefing for skippers.
- (c) Daily press conferences, for skippers sailing that day.
- (d) Prize giving for the final skippers and crews.

5. ADMISSIBILITE DES BARREURS

- 5.1 Au moins dix barreurs seront invités. Seuls les barreurs invités par l'AO pourront s'inscrire à l'épreuve.
- 5.2 Le barreur inscrit devra rester à la barre à tout moment pendant la course, sauf en cas d'urgence.
- 5.3 Pour être admis à l'épreuve, tout barreur invité devra confirmer par écrit sa volonté de participer, (fax ou courriel sont acceptés) avant la date limite précisée sur la lettre d'invitation.
- 5.4 Pas de frais d'inscription.
- 5.5 Tous les concurrents devront satisfaire aux conditions d'admissibilité de la Régulation WS 19.2.
- 5.6 Tous les concurrents devront avoir un identifiant "Sailor ID" obtenu sur le site de l'WS :
<www.sailing.org/isafsailor>.

Les barreurs devront communiquer leur identifiant WS à l'AO au moment de l'inscription.

6. ADMISSIONS

- 6.1 Le barreur sera admis après avoir rempli les formalités d'inscription, après avoir fait peser son équipe et payé les dépôts de garantie. Tout paiement pourra être fait par chèque, par carte bleue ou en espèces, €.
- 6.2 Pas de droits d'inscription
- 6.3 Annulation
Si un barreur accepte une invitation puis l'annule dans les deux mois avant l'événement ou quitte l'événement avant la fin sans autorisation écrite de l'AO, un score nul pourra être infligé à son score de l'épreuve dans le classement WS. (Régulation WS 27.2)
- 6.4 Caution des dommages
 - (a) Une caution initiale de 1500 € devra être versé à l'inscription, sauf délai prolongé par l'AO. Ce dépôt est la valeur maximale qui pourra être payée par le barreur à chaque incident.
 - (b) Au cas où l'AO décide de prélever une partie de cette caution, il pourra être demandé au barreur de le rétablir à sa valeur initiale avant d'être autorisé à poursuivre l'épreuve.
 - (c) Après l'épreuve, ce qui reste des cautions sera rendu dans les quinze jours.
- 6.5 Assurance
Tous les membres de l'équipage devront avoir une assurance responsabilité civile (minimum de couverture: 1 500 000 €) et un certificat médical de non contre indication à la pratique de la voile en compétition. Ces certificats seront exigés à l'inscription.
Pour les étrangers qui n'ont pas pu obtenir ce certificat d'assurance, la licence de la Fédération Française de Voile (76 € par personne), qui donne cette couverture, pourra être obtenue à l'enregistrement.

5. SKIPPERS ELIGIBILITY

- 5.1 A minimum of 10 skippers will be invited. Only skippers invited by the OA will be eligible to enter this event.
- 5.2 The registered skipper shall helm the boat at all times while racing, except in an emergency.
- 5.3 To remain eligible a skipper shall confirm acceptance of invitation in writing, (fax or e-mail is acceptable) to be received by the date specified on the letter of invitation.
- 5.4 No entry bond.
- 5.5 All competitors shall meet the eligibility requirements of WS regulation 19.2
- 5.6 All competitors shall obtain a WS Sailor ID by registering online at :
<www.sailing.org/isafsailor>..

Skippers shall inform the OA of their WS Sailor ID at registration.

6. ENTRIES

- 6.1 The skipper shall be entered on completion of registration, crew weighing and the payment of deposits. All payments shall be made by cheque, credit card or local currency €.
- 6.2 No entry fee
- 6.3 Withdrawal
When a skipper accepts an invitation and later withdraws within two months of the event or leaves the event before the end without written approval from the OA, a zero score may be applied to their Ranking points for that event by the WS. (WS Regulation 27.2)
- 6.4 Damage deposit
 - (a) An initial damage deposit of 1500 € shall be paid at registration, unless extended by the OA. This deposit is the maximum payable by the skipper as a result of any one incident.
 - (b) If a deduction from the damage deposit is decided by the OA, it may require that the deposit be restored to its original amount before the skipper will be permitted to continue in the event.
 - (c) Any remaining deposit after the event will be refunded within 15 days after the event.
- 6.5 Insurance
All competitors are required to have adequate third party insurance (Minimum coverage: 1 500 000 €) and a medical certificate attesting of their sailing ability in competition. Certificates will be requested at registration.

In case of difficulty obtaining the insurance certificate, the French Sailing License (76 €/person), which gives the adequate coverage, will be available at the registration desk.

7. REGLES

- 7.1 (a) L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans les RCV, incluant l'Annexe C.
- (b) Les règles d'utilisation des bateaux s'appliqueront, et elles s'appliqueront également à tout entraînement et aux courses des partenaires. Les règles de classe ne s'appliqueront pas.
- (c) Les prescriptions de la FFVoile qui s'appliqueront seront affichées sur le tableau officiel d'information.
- 7.2 Modifications aux RCV
- (a) Ajouter à RCV 41: (e) une aide pour sortir de l'eau et remonter un équipier à bord, à condition que le retour à bord soit approximativement à l'emplacement de la récupération.
- (b) Les RCV C8.6 et C6.3 seront modifiées dans les instructions de course.
- 7.3 Un JI sera constitué avec l'approbation de la FFVoile en accord avec l'annexe N des RCV.

8. BATEAUX ET VOILES

- 8.1 L'épreuve sera courue sur des J80.
- 8.2 8 bateaux seront fournis.
- 8.3 Chaque bateau sera équipé des voiles suivantes : grand-voile, foc et spinnaker asymétrique.
- 8.4 Les bateaux seront tirés au sort tous les jours ou à chaque phase de l'épreuve selon la décision du comité de course.

9. EQUIPAGES (BARREUR INCLUS)

- 9.1 Le nombre d'équipiers (barreur inclus) sera de quatre (4) personnes pour les équipages masculins ou mixtes. Le nombre d'équipiers est de quatre (4) ou cinq (5) pour les équipages féminins. Tout équipier inscrit devra participer à toutes les courses.
- 9.2 Le poids total de l'équipage, barreur inclus, vêtu au minimum de shorts et de tee-shirts, ne devra pas dépasser 350 kg, au moment de l'inscription ou à tout moment décidé par le CC.
- 9.3 Le poids de l'équipage ne sera pas contrôlé durant l'épreuve.
- 9.4 Si le barreur inscrit ne peut continuer l'épreuve, le AO pourra autoriser son remplacement par un membre de l'équipage.
- 9.5 Si un membre de l'équipage inscrit ne peut continuer l'épreuve, le AO pourra autoriser son remplacement, définitif ou temporaire, ou envisager toute autre solution.

7. RULES

- 7.1 (a) The event will be governed by the rules as defined in RRS, including Appendix C.
- (b) The rules for the handling of boats will apply, and will also apply to any practice sailing and sponsor races. Class rules will not apply.
- (c) Any prescriptions of the FFVoile that will apply will be posted on the official notice board.
- 7.2 Major Alterations to the RRS
- (a) Add to RRS 41: (e) help to recover from the water and return on board a crew member, provided the return on board is at the approximate location of the recovery.
- (b) RRS C8.6 and C6.3 will be changed in the sailing instructions.
- 7.3 An IJ will be appointed and approved by the FFVoile in accordance with RRS Appendix N.

8. BOATS AND SAILS

- 8.1 The event will be sailed in J80 type boats.
- 8.2 8 boats will be provided.
- 8.3 The following sails will be provided for each boat : Mainsail, Jib and non-symmetrical Spinnaker.
- 8.4 Boats will be allocated by draw, either daily or for each round as decided by the Race Committee.

9. CREW (INCLUDING SKIPPER)

- 9.1 The number of crew (including the skipper) shall be four (4) for male or mixte crews. The number of crew is four (4) or five (5) for all female crews. All registered crew shall sail all races.
- 9.2 The total weight of the crew, including skipper, dressed in at least shorts and shirts, shall not exceed 350 kg, determined at the time of registration or such time as required by the RC.
- 9.3 Crew weight will not be checked during the regatta.
- 9.4 When a registered skipper is unable to continue in the event, the OA may authorize an original crew member to substitute.
- 9.5 When a registered crew member is unable to continue in the event, the OA may authorize a substitute, a temporary substitute or other adjustment.

10. FORMAT DE L'EPREUVE

- 10.1 Les barreaux seront répartis en une poule selon un classement WS établi 30 jours avant l'épreuve.
- 10.2 L'épreuve est constituée des phases suivantes :
- Phase 1 - Matchs de classement - un round robin : tous les barreaux se rencontrent une (ou deux) fois selon le nombre de participants.
 - Phase 2 - Quart de finale - une série éliminatoire, les premiers qui ont 3 points sont sélectionnés pour la phase suivante.
 - Phase 3 - Demi-finale - une série éliminatoire, les premiers qui ont 3 points sont sélectionnés pour la phase suivante.
 - Phase 4 - Finale - le premier qui a 3 points est le vainqueur, l'autre le second.
Petite finale - le premier qui a 2 points est le troisième, l'autre le quatrième.
- 10.3 Le CC peut changer le format, terminer une phase ou l'événement si, selon lui, les conditions existantes ou le temps restant ne permettent pas d'envisager la réalisation des courses prévues. Les phases antérieures peuvent être raccourcies au profit des phases suivantes.

11. PARCOURS

- 11.1 Le parcours sera des allers-retours au vent/sous le vent avec contournements à tribord et une arrivée vent arrière.
- 11.2 La zone de course sera située dans la baie de La Baule, près de l'entrée du port de Pornichet.

12. PUBLICITE

- 12.1 Les bateaux et leur équipement étant fournis par l'AO, la Régulation WS 20.4 s'appliquera. Chaque bateau sera tenu d'arborer la publicité telle que fournie par l'AO.
- 12.2 Les concurrents n'auront pas le droit de réclamer pour une infraction aux règles spécifiques à la publicité. (modification RCV 60.1)

13. PRIX

- 13.1 Le vainqueur recevra le trophée "Manu Minard" des "Internationaux de France de Match-Racing" ainsi que le titre de Champion de France ELITE de Match-Racing OPEN 2018.
- 13.2 Une bourse de 4 000 € est actuellement prévue pour les prix en espèces. Un mois avant l'épreuve, les barreaux seront informés des dernières précisions à ce sujet.
- | | |
|-------------------------|---------|
| 1 ^{er} prix - | 2 000 € |
| 2 ^{ème} prix - | 1 000 € |
| 3 ^{ème} prix - | 600 € |
| 4 ^{ème} prix - | 400 € |
- 13.3 Ces prix ont été approuvés par l'autorité nationale.
- 13.4 L'WS a été informé de ces prix.
- 13.5 L'AO peut diminuer un prix pour mauvaise conduite ou un refus de se soumettre à une exigence raisonnable, y compris l'absence à une manifestation officielle.

10. EVENT FORMAT

- 10.1 Skippers will be seeded in one group, based on WS ranking 30 days prior to the event.
- 10.2 The event will consist of the following stages:
- Stage 1 - Ranking stage - a round robin : all skippers sail each other once (or twice) depending on the number of entered teams.
 - Stage 2 - Quarter-final – a knock out series, first to score 3 points move to the following stage.
 - Stage 3 - Semi-final – a knock out series, first to score 3 points move to the following stage.
 - Stage 4 - Final – knock out series, first to score 3 points to decide 1st & 2nd place.
Petite Final - knock out series, first to score 2 points to decide 3rd & 4th place.
- 10.3 The RC may change the format, terminate any stage or the event when, in its opinion, it is impractical to attempt to hold the remainder of matches under the existing conditions or in the remaining time scheduled. Early stages may be terminated in favor of later stages.

11. COURSE

- 11.1 The course will be windward/leeward with starboard roundings, finishing downwind.
- 11.2 The intended course area will be placed in La Baule Bay, close to the Pornichet Harbor entrance.

12. ADVERTISING

- 12.1 As boats and equipment will be supplied by the OA, WS regulation 20.4 applies. Each boat will be required to display advertising as supplied by the OA.
- 12.2 Boats shall not be permitted the right to protest for breaches of any rules regarding advertising. (amends RRS 60.1)

13. PRIZES

- 13.1 The winning skipper will receive the "Internationaux de France de Match-Racing" Manu Minard trophy as well as the "French ELITE champion" title in OPEN Math-Racing for 2018.
- 13.2 A 4 000 € purse is currently available for prize money. Final details will be advised to skippers at least one month prior to the event.
- | | |
|----------------|---------|
| First prize - | 2 000 € |
| Second prize - | 1 000 € |
| Third prize - | 600 € |
| Fourth prize - | 400 € |
- 13.3 These prizes have been approved by the national authority.
- 13.4 WS has been notified of these Prizes.
- 13.5 The OA may reduce a prize in the case of misconduct or refusal to comply with any reasonable request, including attendance at official functions.

14. MEDIA, IMAGES ET SONS

14.1 Si l'AO l'exige :

- (a) Un équipement de télévision (quel qu'il soit), fourni par l'AO, sera placé à bord du bateau durant la course.
- (b) Les barreurs porteront un microphone fourni par l'AO et se tiendront à disposition pour des interviews quand l'AO ou le CC leur demande.

14.2 Les barreurs ne devront pas intervenir sur le fonctionnement normal de l'équipement audiovisuel fourni par l'AO.

14.3 L'AO a le droit d'utiliser gratuitement les images et les sons enregistrés durant l'épreuve.

15. ENTRAÎNEMENT

Une session d'entraînement sur les bateaux de l'épreuve est prévue dans le cadre de l'épreuve; les équipages seront divisés en deux groupes (un premier groupe, 6 équipages 12h/14h et un deuxième groupe, 6 équipages 14h/16h).

16. HEBERGEMENT ET REPAS

- (a) L'AO fournira des chambres dans un hôtel, proche du port de Pornichet, du jeudi soir au lundi matin, petit-déjeuners compris et un panier repas tous les jours de course. Des dîners seront organisés tous les soirs.
- (b) Les concurrents et leurs invités devront se conformer au règlement du Club.

17. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

18. INVITATIONS

Seuls pourront participer les barreurs qui auront été invités. Pour pouvoir être invité, vous devez formuler votre demande à l'AO en remplissant le plus tôt possible le formulaire joint.

19. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir plus d'information, veuillez contacter :
M. Christophe Guéna
Tél.: +33(0)953 358851 - Fax.:+33(0)249 700061
Email: <christophe@apcc-voilesportive.com>
ou Jean-Pierre Cordonnier :
<cordonnierjp@gmail.com>

14. MEDIA, IMAGES AND SOUND

14.1 If required by the OA :

- (a) Television equipment (or dummies) supplied by the OA shall be carried on board while racing.
- (b) Competitors shall wear microphones supplied by the OA during racing and be available for interviews when advised by the OA or RC.

14.2 Competitors shall not interfere with the normal working of the OA supplied media equipment.

14.3 The OA have the right to use any images and sound recorded during the event free of any charge.

15. PRACTICE

One practice session using the event boats is scheduled as part of the event; teams are divided into two groups (first group, 6 teams 12:00/14:00 and second group, 6 teams 14:00/16:00).

16. ACCOMMODATION AND MEALS

- (a) The OA will provide rooms at a hotel, close to Pornichet Harbor, from Thursday evening to Monday morning, including breakfast and a lunch basket on the days that they are racing. Diners will be organised every evenings.
- (b) Competitors and their guests will be expected to comply with the rules of the Club.

17. DISCLAIMER

All those taking part in the event do so at their own risk. The OA, its associates and appointees accept no responsibility for any loss, damage, injury or inconvenience incurred, howsoever caused.

18. INVITATIONS

Entries will only be accepted from invited skippers. If you wish to be invited please register your request for an invitation as soon as possible with the OA by completing the attached form.

19. FURTHER INFORMATION

To obtain more information, please contact :
Mr Christophe Guéna
Phone +33(0)953 358851 Fax +33(0)249 700061
Email: <christophe@apcc-voilesportive.com>
or Jean-Pierre Cordonnier :
<cordonnierjp@gmail.com>